

Radiation d'un micro entrepreneur ou entrepreneur individuel

En cas d'exercice d'une activité non sédentaire

- Restituer la carte de commerçant ambulant

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant

- Un pouvoir signé en original.

PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (chèque bancaire ou mandat uniquement) : Gratuit

Nous contacter :

Centre de Formalités des Entreprises - CFE
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135
91004 ÉVRY Cedex
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64
Courriel : scfe-991@essonne.cci.fr